

## Une gestion de la Flavescence Dorée améliorée grâce aux Gdon

La Flavescence Dorée est une maladie soumise à lutte obligatoire en France avec d'une part, des traitements insecticides contre la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*), et d'autre part, l'arrachage des ceps atteints voire des parcelles entières en cas de contamination supérieure à 20%



Larve de *Scaphoideus titanus*

Dans chaque région, le Service Régional de l'Alimentation (Sral) administre les modalités de cette lutte obligatoire. En Gironde, ces dernières sont gérées et mises en œuvre localement par les Gdon. Cette organisation, qui existe depuis 2007, a fait ses preuves et montre ses intérêts : réduction des traitements, assainissement du vignoble, mais aussi en dehors des parcelles cultivées...

### Cicadelles et vignes sous étroite surveillance pour une réduction des insecticides

Rappelons d'abord les modalités de lutte imposées jusqu'en 2014 en Gironde en l'absence de Gdon. En cas de détection de Flavescence Dorée dans un vignoble, un périmètre de lutte était défini, incluant la commune contaminée et ses communes limitrophes. En fonction de l'historique et du niveau de contamination, 2 à 3 traitements dont 1 sur adultes étaient imposés sur les communes atteintes (protocole à 3 applications décrit en figure 1). Les limitrophes étaient soumises à 1 traitement larvicide.

L'une des premières mesures mises en œuvre par les Gdon est la surveillance des populations de cicadelles vectrices par piégeage lors du vol estival des adultes. En cas d'absence ou de très faibles captures (seuil de 3 captures par semaine sur parcelles saines ou 3 captures cumulées sur la période de suivi sur les foyers), cela permet de supprimer le traitement sur adultes. Cette intervention est ainsi déclenchée uniquement en cas de présence avérée de la cicadelle.

Des comptages larvaires sont également effectués par les Gdon afin d'une part d'identifier les premières larves du vecteur pour définir les dates d'intervention, et d'autre part de contrôler la réalisation et l'efficacité des

traitements larvicides. Il a ainsi pu être vérifié qu'une application d'insecticide de synthèse peut suffire à éliminer les populations du vecteur. C'est pourquoi, selon le risque, le nombre de traitements larvicides peut être réduit de 2 à 1 en conventionnel sur les communes contaminées.

En complément de la réduction du nombre d'applications, la prospection du vignoble est également mise à profit par certains Gdon pour limiter les surfaces en traitement. En effet, les Gdon sont tenus de parcourir au moins partiellement les vignes de leurs territoires. Si cette mesure est indispensable pour sortir du périmètre de lutte, elle n'était cependant que peu appliquée avant la mise en place des Gdon. Au-delà de permettre l'assainissement des parcelles contaminées via l'arrachage, elle présente aussi l'avantage d'identifier les secteurs indemnes. Sur une commune, il est alors possible de restreindre les zones en traitement à celles hébergeant des foyers de Flavescence Dorée (exemple en figure 2).

### Nécessité des prospections pour enrayer le développement de la maladie

Les prospections sont incontournables pour connaître l'état sanitaire d'un vignoble et permettre des aménagements de lutte. Cependant, leur but premier reste d'identifier et d'assainir les foyers de Flavescence Dorée par arrachage. Éliminer les réservoirs de phytoplasme est en effet une condition *sine qua non* de la réussite de la gestion de cette maladie.

Le recensement des ceps atteints est ainsi évidemment indispensable sur les secteurs contaminés. Mais les prospections sont tout aussi essentielles dans les vignobles assainis ou non connus comme contaminés. Une

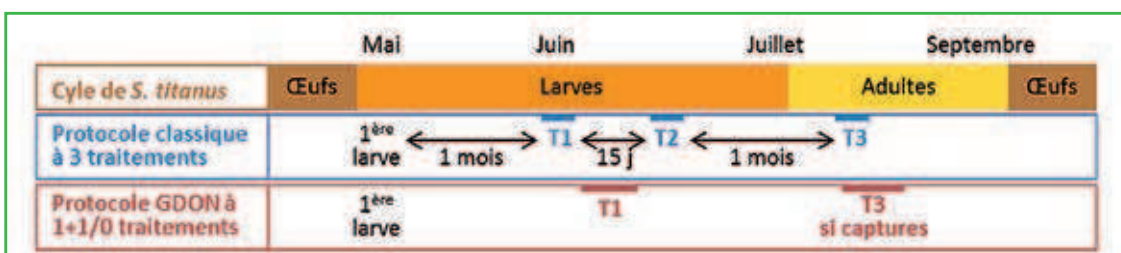


Figure 1 : Aménagement maximal de la lutte permis par les Gdon par rapport au protocole à 3 traitements sur commune contaminée en conventionnel (applications visant les adultes reportées sur larves et non conditionnées aux captures avec le pyrèthre naturel).

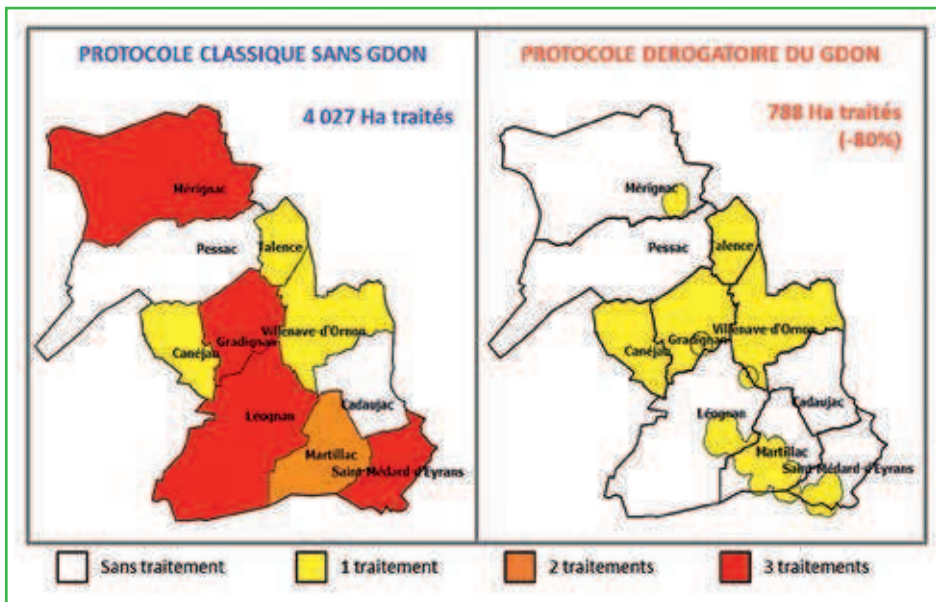


Figure 2 : réduction de traitements obtenue sur le Gdon de Léognan en 2013

des clés pour garder la maladie sous contrôle et minimiser son impact économique lié aux arrachages est la détection des nouveaux foyers le plus tôt possible après leur apparition, quand ils sont encore de faible ampleur. Cela nécessite la mise en place et le maintien d'une surveillance régulière de la maladie en dehors des zones touchées connues, avec idéalement un passage tous les 3 à 4 ans maximum.

## Les vignes non cultivées : réservoirs de maladie et refuges pour les cicadelles

La présence de repousses et vignes abandonnées entame l'efficacité des programmes d'actions menés sur les vignes cultivées. Ces vignes non traitées constituent des zones de refuge pour les cicadelles FD qui peuvent, en fin de rémanence des traitements, recoloniser les cultures et ainsi entraîner de nouvelles contaminations. Depuis 2012, la Draaf, la Fredon et les Gdon aquitains se mobilisent pour l'élimination des friches et repousses (cf. article consacré au sujet pages...). La réglementation rend ces actions efficaces mais la gestion des vignes non cultivées doit également passer par l'information des viticulteurs et des non-agriculteurs. L'exemple du Gdon du Sauternais et des Graves illustre cette problématique et témoigne des initiatives menées pour y remédier.

Dans les Graves et le Sauternais, un plan d'actions sur 3 ans a été mis en place depuis 2010 et la maladie a globalement fortement reculé sur le territoire : 3 850 ceps FD en 2014 contre 24 000 au cours des premières prospections. Un premier bilan très positif mais terni par une évolution beaucoup moins marquée voire inverse sur certains secteurs comme les bords de Garonne.

En 2013, sur 1650 parcelles enregistrées contaminées, 58 d'entre elles concentraient 57% des ceps malades. Lors des visites de ces parcelles et de leurs alentours avec les viticulteurs concernés, des repousses ou friches ont été observées à proximité immédiate de 70% de ces gros foyers récurrents. Ces constats de terrain ciblés autour des secteurs problématiques semblent confirmer les corrélations entre présence de Vitis non traités et persistance de foyers dans les vignes cultivées.

## S'associer entre acteurs locaux pour gérer les repousses

Le vignoble du Sud Gironde est traversé par un tronçon de l'A62 gérée par ASF du groupe Vinci. « L'autoroute a été tracée au cœur du vignoble et certains bas-côtés se rappellent leur passé viticole ! Des repousses montaient sur les clôtures et les talus qui séparent la quatre-voies du vignoble. Nous avons pris contact avec ASF pour les informer et trouver ensemble des solutions efficaces et suivies » souligne Xavier Planty, président du Gdon et de l'ODG Barsac-Sauternes.

Au printemps 2013, un système opérationnel très simple a été défini, associant à chaque type de végétaux (liane, taillis...) une ou plusieurs solutions d'élimination. « Le système d'inventaire et d'interventions proposé par le Gdon Graves-Sauternes pour le tronçon Bordeaux-Langon est depuis utilisé par ASF pour la gestion des repousses sur l'ensemble de notre réseau Aquitain » précise Philippe Huertas, en charge des dépendances vertes chez ASF. Le modèle du partenariat ASF-Gdon est également reproduit avec d'autres acteurs du territoire comme la CDC de Podensac ou la commune de Barsac. Les non-agriculteurs doivent répondre à l'obligation d'arrachage des Vitis ensauvagés et ils apprécient cet accompagnement technique et informatif.

Pour conclure, la surveillance du vecteur, les prospections des parcelles, contaminées ou non, et la gestion des vignes non cultivées sont des facteurs de réussite indissociables mis en œuvre par les Gdon pour atteindre leur objectif de maîtrise de la Flavescence Dorée à bas intrants.

■ Emma Fulchin, Gdon de Léognan, Catherine Bastiat, Gdon du Sauternais et des Graves

Télécharger la fiche info " Gestion des vignes non-cultivées " : <http://gdon-sg33.fr/friches-viticoles>



Prospection du vignoble